

**COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA  
MER NORMANDIE**  
**Monsieur Nicolas JOYAU**  
**Président**  
**16 rue Rosa Parks**  
**CS 52700**  
**14027 CAEN CEDEX 9**

Caen,  
Le 6 novembre 2024

**N/Réf. :**  
MdeC/CC 2024  
**Objet :**  
Avis projet modification n° 2 du PLU  
Soliers  
**DATP**  
Mel : ccheriaux@caen.cci.fr

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L 121-4 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous adresser l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie concernant le projet de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Soliers.

La commune qui appartient au canton d'Evrecy comptait 2 135 habitants au 1er janvier 2021.

La CCI Caen Normandie partage les objets du projet de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune, à savoir :

- La protection d'une haie en Espace Boisé Classé (EBC)
- La modification de l'article 10 de la zone A (hauteur des constructions)
- L'ajout d'un principe de liaison douce sur le règlement graphique en zone U
- Le reclassement en zone Agricole (A) d'une zone Naturelle (N)
- La modification de l'article 9 de la zone Ue
- La mise à jour des emplacements réservés
- La suppression d'une liaison à réaliser sur le règlement graphique
- La correction d'erreurs matérielles

.../...

.../...

En conséquence, la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie émet un avis favorable au projet de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Je vous rappelle qu'en vertu de l'article R 123-19, le présent avis doit être annexé au dossier soumis à la consultation lors de l'enquête publique.

Je vous saurais gré de me transmettre le dossier définitif en version numérique après approbation par le conseil communautaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Bien à toi,*



Le Président,  
Manuel LE ROUX

